

**ARRÊTÉ**

Le Maire de la Commune de MAZAMET,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et plus spécialement les articles L2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R411-7, R411-30, R411-31 et R417-10,

VU la demande formulée par Madame Tatiana GIRAUD, Principale du Collège Marcel Pagnol – MAZAMET,

CONSIDERANT qu'il importe, dans l'intérêt de la sécurité publique de réglementer le stationnement Rue de Metz - d'un Bus pédagogique « sécurité » de la FEDERTEEP, **le 14 Janvier 2026**,

**Arrête**

**Article 1** – Afin de permettre le stationnement d'un bus pédagogique « sécurité » de la FEDERTEEP devant le Collège Marcel Pagnol, le 14 Janvier 2026, les mesures suivantes seront prises :

- Les places situées au droit des numéros 31 à 35 Rue de Metz seront réservées pour le stationnement du Bus de 8h à 18h.

**Article 2** – La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Mairie.

**Article 3** – Tout véhicule en infraction aux dispositions de l'article 1 sera considéré en stationnement gênant au titre de l'article R417-10 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière sans préavis conformément à l'article L325-1 du Code de la Route.

**Article 4** – Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Madame la Commandante de Police et les Agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAZAMET, le - 7 JAN. 2026  
Le Maire,

Olivier FABRE. -



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Hôtel de Ville - 1, place Georges Tournier - BP 545 - 81209 Mazamet Cedex

05 63 61 02 55 - contact@ville-mazamet.com - [www.ville-mazamet.com](http://www.ville-mazamet.com)